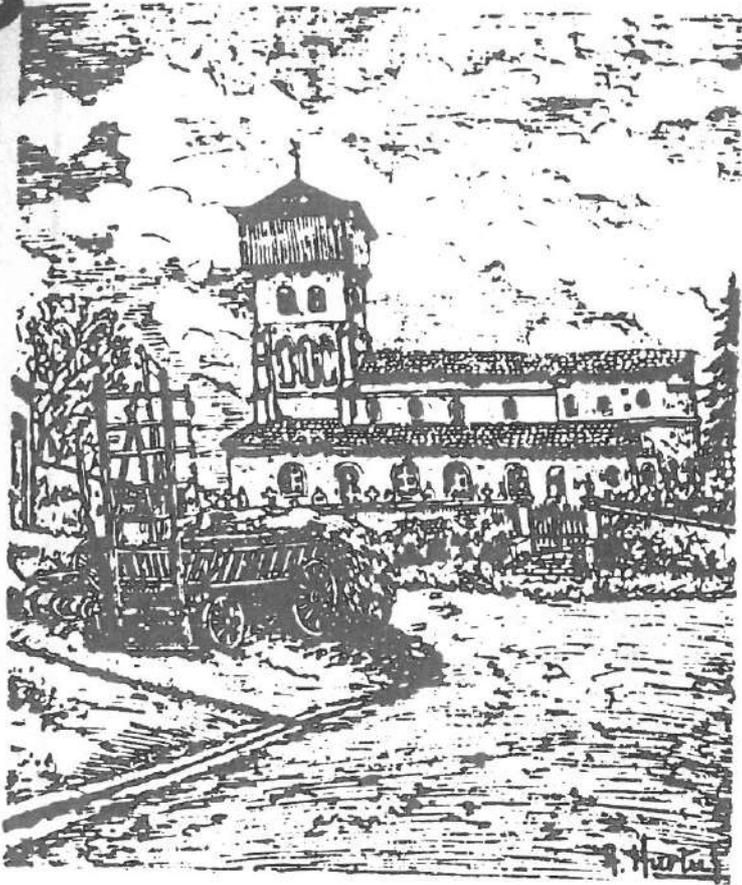


5

P26



— Mai 1984 —

Bulletin municipal de Dugny-sur-Meuse

```

* * * * *
*
*           Sommaire
*           oooo
* -Le billet du Maire
* -Le budget primitif 1984
* -Gros travaux
* -Informations générales
* -Action sociale
* -Calendrier des activités des associations
* -La vie des associations
* -Etat civil de 1983
* -Dugny au passé
*
* * * * *

```

A propos des logements à caractère social,

En mai 1983, à la demande du conseil municipal, un contact fut pris avec la direction des HLM de Verdun, Thierville et Belleville pour mettre sur pied un programme de réalisation d'HLM à Dugny. Il nous fut annoncé qu'il n'y avait aucune possibilité de prendre en compte notre demande avant 1986.

En octobre 1983, la direction des HLM reprenait contact avec moi pour me faire savoir qu'il serait possible de construire une tranche d'HLM à ossature de bois, nouveau procédé expérimenté par la Société.

Aussitôt, le conseil municipal informé décidait de prévoir les terrains: l'un à l'Amodiation, l'autre à l'emplacement prévu pour une école maternelle dans la deuxième tranche du lotissement de La Redoute. Il faut en effet savoir que, dans une telle opération, la commune doit fournir les terrains viabilisés. Elle reçoit en contrepartie une indemnité de 15 000 à 18 000 F environ par logement mais elle doit régler le loyer pour tout logement inoccupé.

Dans l'intervalle, la Préfecture nous demandait de constituer un dossier afin d'être inscrits au programme 1984. Les inscriptions étaient enregistrées rapidement: 13 candidats se firent connaître.

Un projet de 17 HLM nous fut communiqué: 12 à l'Amodiation et 5 à La Redoute. Ce projet serait réalisé en plusieurs tranches: 5 logements au cours de 1984. La Société proposait d'édifier des F5. Le conseil municipal estima qu'il était préférable de prévoir plusieurs types de logements. On nous répondit que, peut-être, il y aurait un F4 parmi les cinq constructions.

Tout allait donc pour le mieux. Il suffirait de revoir l'éventail des différents types de logements au moment de la construction des 12 appartements à l'Amodiation. Hélas! les dernières nouvelles reçues nous apprennent que, faute de crédits, notre projet est à reporter fin 1984.

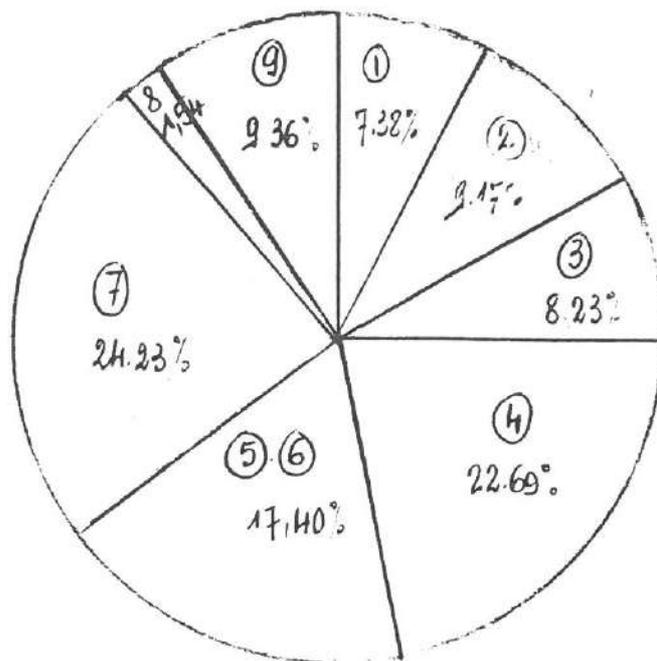
Nous sommes vraiment navrés pour ceux qui espéraient une solution à leur problème de logement pour cette année. Mais qu'ils sachent que nous n'abandonnerons pas.

Le Maire



BUDGET 1984. SECTION DE FONCTIONNEMENT

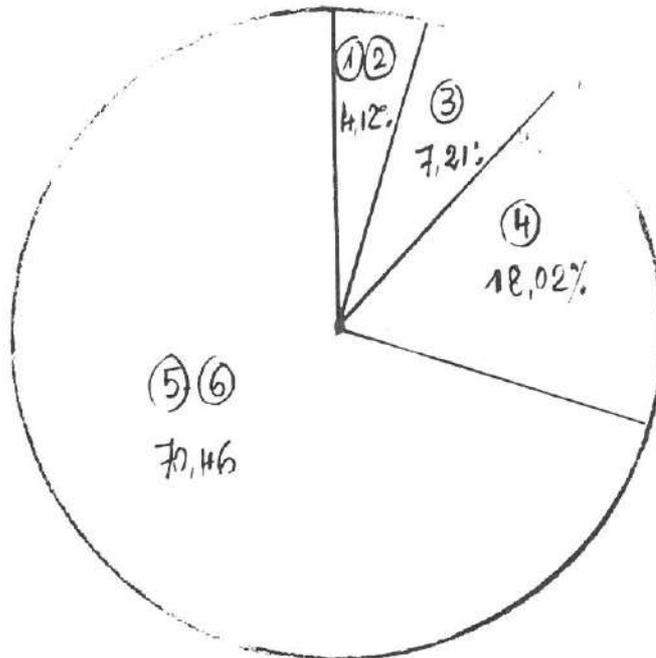
DEPENSES



1/FOURNITURES DIVERSES	191.981	7,38%
2/REMBOURSEMENTS DE DETTES	238.277	9,17%
3/PRELEVEMENTS POUR INVESTISSEMENTS	213.634	8,23%
4/FRAIS DE PERSONNEL	590.000	22,69%
5/IMPOTS ET TAXES	18.000	0,69%
6/TRAVAUX DIVERS	434.500	16,71%
7/PARTICIPATIONS DIVERSES	630.000	24,23%
8/ALLOCATIONS SUBVENTIONS	40.000	1,54%
9/FRAIS DE GESTION	243.300	9,36%
	<hr/>	
	2.599.692	

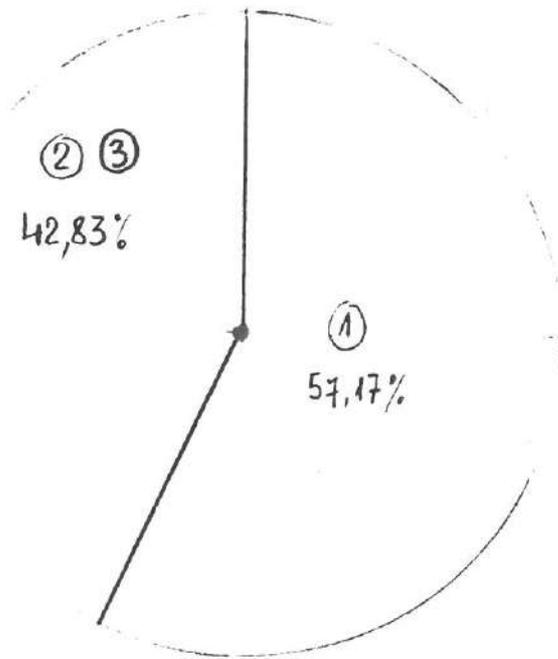
BUDGET 1984. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES



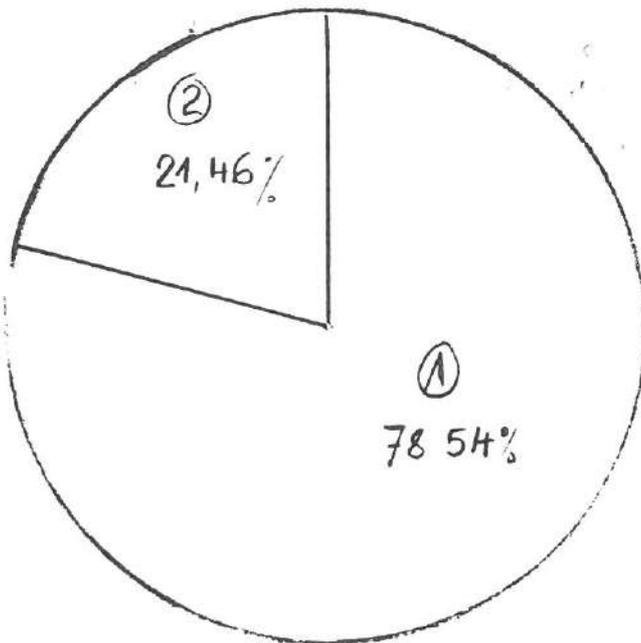
1/PRODUITS DOMANIAUX	107.100	4,12%
2/PRODUITS FINANCIERS	5.000	0,19%
3/RECouvreMENTS SUBVENTIONS	187.413	7,21%
4/DOTATION DE FONCTIONNEMENT	468.393	18,02%
5/IMPOTS INDIRECTS	10.545	0,41%
6/CONTRIBUTIONS DIRECTES	1.821.241	70,05%
	-----	-----
	2.599.692	100,00%

BUDGET. 1984. INVESTISSEMENTS



DEPENSES

1/REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	155.511	57,17%
2/TRAVAUX GENIE CIVIL	106.344	39,09%
3/ACQUISITION DE BIENS	10.162	3,74%
	<hr/>	
	272.017	



RECETTES

1/PRELEV ^t SECTION FONCTIONN ^t	213.634	78,54%
2/FONDS DE COMPENS. DE T.V.A.	58.383	21,46%
3/RECETTES DIVERSES	néant	néant
	<hr/>	
	272.017	

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

	1983	1984	Augment.
- Taxe d'habitation	4,06 %	4,50 %	0,44 %
- Taxe Foncières propriétés bâties	11,75 %	13,01 %	1,26 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties	16,21 %	17,96 %	1,75 %
- Taxe professionnelle	6,58 %	7,29 %	1,04 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- Section football	6.000,-
- Club de Judo	2.000,-
- Prévention routière	500,-
- A.C.CA. de DUGNY	500,-
- Bibliobus	500,-
- Anciens combattants A.F.N.	300,-
- Coopérative Scolaire	5.800,-
- Bureau Aide Sociale	18.600,-
- Bourses moniteurs et formation	1.300,-
- Anciens combattants de DUGNY	800,-
- Chevaliers de la Gaule	300,-
	<hr/>
	36.600,-

* * * Gros Travaux * * *

TRAVAUX REALISES EN 1983

- Ecole : - Sanitaires de la cour
- Participation dans la fourniture papier et peinture d'un logement .
- Eglise : - Protection par grilles pour éviter les dégats causés par les corbeaux au niveau des horloges et cloches .
- Protection des vitraux .
- Aménagement des escaliers d'accès à l'église .
- Chemins et routes :
- Remise en forme des chemins communaux .
- Aménagement rue des vignes (accès château d'eau) .
- Gravillonnage rues du village .
- Aménagement 1ere partie route de Landrecourt .
- Aménagement bordure du stade .
- Remise en état de l'éclairage public et pose de nouveaux points lumineux .
- Feux sur passage C.D.34 .
- Billemont :
- Electrification .
- Divers :
- Pose d'une clôture au château d'eau et à l'antenne collective du lotissement .
- Poursuite des travaux du lotissement
- Création d'une décharge contrôlée près du fort .

EN PROJETS OU EN COURS

- Ecole : - Réalisation de fosse septique et aménagement pour les classes et logements de fonction .
- Aménagement grille cour des écoles avec trottoir de dégagement pour les enfants .
- Points d'eau dans les salles de classes .
- Eclairage d'ambiance au-dessus des tableaux .
- Mairie :
- Aménagement de trois salles au-dessus du local des pompiers .
- Etude d'aménagement de la salle des fêtes .(sanitaires et aménagement intérieur) .
- Chemins :
- Remise en état du chemin des Huit Chevaux (infiltration d'eau travaux réalisés) .
- Deuxième partie de la route de Landrecourt .
- Aménagement de la ruelle du Puit .
- Trottoir lotissement La Redoute (dégradés par l'érosion) .
- Franc-Ban :
- Suite aux dernières crues du ruisseau dans la traversée du village, le Conseil Municipal dans sa majorité, avait décidé de confier l'étude hydraulique et la liste des travaux de première urgence à effectuer , pour en diminuer l'incidence sur les riverains, à la Direction Départementale de l'Agriculture . (D.D.A.)
Le 12 Avril, la Commission des travaux était réunie en mairie en présence de Mr FLEURET, ingénieur, et ALBORGUETI, son adjoint, pour examiner les résultats de l'enquête effectuée gracieusement par la D.D.A. .

Dans un premier temps, il s'avère que plusieurs points sont à traiter rapidement . A savoir :

- 1) Passage au gabarit de 7,50 m et curage de la partie du ruisseau comprise entre la propriété Walner et le pont de .../...

Pompes funèbres

- De nombreux articles dans les journaux et des émissions de télévision ont montré combien les problèmes étaient nombreux dans l'organisation de ce service. Afin d'apporter des réponses aux questions que vous vous posez, nous avons tenu à vous expliquer comment fonctionne ce service à Dugny.
- Rappelons tout d'abord que le maire est investi du pouvoir de contrôler l'ensemble des opérations funéraires, au titre du pouvoir de police. La sauvegarde de l'hygiène et la sécurité judiciaire imposent ce contrôle.
D'autre part, la loi de 1904 a intégré dans le monopole communal, à titre de service public, le service extérieur des Pompes funèbres comprenant la fourniture de corbillards, cercueils, les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations. (Avant 1904, ce monopole était détenu par les églises, à travers les "fabriques et consistoires")
Les communes disposent de plusieurs possibilités:
 - .assurer l'ensemble du service en régie
 - .le confier à une entreprise privée
 - .laisser la libre concurrence
 - .n'assurer qu'une partie du monopole
- Dans une délibération du 19-02-1966, le conseil municipal décida de confier l'organisation des services des inhumations de la commune ainsi que le creusement des fosses à la Société des Pompes funèbres de l'Est. Un contrat de concession lie notre commune et cette société.
Toutefois, les caveaux ainsi que le terrassement pour leur construction sont laissés au libre choix des familles. Il faut en effet préciser que l'autorité municipale n'a aucun contrôle direct sur les prestations accessoires. (ce sont les fournitures, non monopolisées, qui n'ont pas un caractère indispensable, mais qui sont souvent fort onéreuses pour la famille: fleurs, décoration, caveau,....)
- La remarque qui nous est faite le plus souvent est la suivante: "Pourquoi ne laissez-vous pas la libre concurrence?"
Voici notre réponse.
 - .Il est plus facile de contrôler le travail effectué dans le cimetière communal lorsqu'il n'y a qu'un responsable des travaux. Nous tenons d'ailleurs à souligner le travail sérieux du personnel des Pompes funèbres.
 - .Quant aux prix pratiqués par la société des Pompes funèbres de l'Est, ils sont révisés régulièrement par la direction générale de la concurrence et de la consommation. Toute augmentation est annoncée en mairie où vous pouvez toujours venir consulter les prix en cours.
- Si cet article ne répond pas à toutes vos interrogations, n'hésitez pas à venir en mairie où nous essaierons de compléter cette information.

Permis de construire

- Les permis de construire accordés en 1983 sur le territoire de la commune s'élèvent à 14, représentant: 7 maisons neuves, une maison à rénover, un atelier, deux garages et trois toitures.
- Nous tenons à rappeler que toute construction nouvelle ou extension, toute démolition, doit faire l'objet d'une demande de permis. La loi prévoit des sanctions à l'égard des contrevenants.
Dans le cadre de la décentralisation et des transferts de compétence en matière d'urbanisme, les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé depuis plus de 6 mois, à la date du 1er avril 1984, deviennent compétentes pour délivrer les permis de construire.
Le P.O.S. de notre commune n'étant pas définitivement approuvé, la compétence d'instruction et de délivrance des diverses autorisations liées à l'utilisation du sol reste attribuée à l'Etat.
- A compter du 1-04-1984, il est mis en place le principe dit "du guichet unique" en application duquel découle la disposition suivante:

Toutes les demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme, de permis de démolir sont systématiquement déposées à la mairie du lieu des travaux.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

La loi des finances pour 1984 modifie la portée du "privilège" que constituait l'exonération de 25 ans de tous les logements construits avant le 1er janvier 1973. Cette exonération est ramenée de 25 à 15 ans.
En conséquence, un logement construit avant le 1er janvier 1973 devient imposable en 1984 dès lors qu'il a déjà bénéficié de 15 ans, ou de plus de 15 ans, d'exonération.

Bibliothèque municipale

Elle est ouverte, chaque mercredi, de 16h30 à 18h. Elle fonctionne gratuitement. Elle possède de nombreux ouvrages pour petits et grands.

En outre, il est intéressant de savoir que le Centre de prêts de la Meuse à Bar-le-Duc (Bibliobus) fournit au début de chaque trimestre un choix de volumes très variés: jeunes, romans, techniques, documentaires, policiers, nouveautés...

Il est aussi possible, en cours de trimestre, de demander à ce centre les ouvrages que l'on souhaiterait lire. Celui-ci les fournit, en fonction de leur disponibilité, au trimestre suivant. On peut consulter le catalogue aux heures d'ouverture de la bibliothèque, dans la salle des délibérations de la mairie.

Education routière

Comme chaque année, la gendarmerie nationale animera une piste de la prévention routière à Dugny, le mardi 17 avril. Elle accueillera les élèves des cours moyens de la commune dans le cadre de sa mission d'éducation routière.

Ordures ménagères, ramassage des monstres, décharge contrôlée.

Etant souvent interrogés sur ces problèmes, il nous paraît nécessaire de préciser les points essentiels de la convention passée avec la société Kleber .

LES ORDURES MENAGERES : -Sont comprises dans la dénomination d'ordures ménagères les détritrus de toute nature comprenant notamment : ordures ménagères, débris de verre ou de vaisselle, feuilles, balayures, etc..... . Les récipients dans lesquels ces ordures sont présentées à la collecte ne doivent pas dépasser 75 litres de capacité ni excéder un poids supportable par une personne seule .

L'utilisation de toutes sortes d'ustensiles comme poubelle est à déconseiller (genre carton qui se déchire au contact de l'humidité, etc....) Nous vous appelons également à ne pas surcharger vos poubelles, à les nettoyer régulièrement, et à faire l'effort de les remplacer dès qu'elles ne sont plus en état .

LA DECHARGE A GRAVATS : -Située sur la route menant au Fort de DUGNY, elle est ouverte tous les Samedis de 8h à 11h. Les autres jours, sur simple demande en mairie, la clé vous sera confiée . Les déblais, gravats, décombres ou débris provenant de travaux publics et particuliers pourront y être déposés .

RAMASSAGE DES MONSTRES : -Sont nommés ainsi tous les objets qui par leurs dimensions, leurs poids, ou leur nature ne peuvent être ramassés par les camions d'ébouage (vieux meubles, sommiers, appareils ménagers, etc....) .La collecte de ces objets encombrants est faite une fois par trimestre et vous est annoncée par une circulaire déposée dans les boîtes aux lettres .

Pour tout problème qui pourrait se poser à ce sujet, s'adresser en mairie .

Affouages

Ceux-ci se feront dans les parcelles 6 et 8 en partie, dans la forêt des Cinq Frères:

Les inscriptions sur le rôle auront lieu en mairie du 1er au 30 juin. Elles se feront individuellement et nous comptons sur le civisme de chacun pour éviter le cumul qui, d'ailleurs, est interdit comme le rappelle le texte suivant relatif à la nature juridique de l'affouage.

La nature juridique de l'affouage est une question très controversée sur laquelle il n'est pas nécessaire de s'étendre dans le cadre d'une étude qui se veut surtout pratique.

Trois précisions méritent cependant d'être apportées :

1^o - Le droit à l'affouage est imprescriptible :

Cette imprescriptibilité se rapporte au droit de faire valoir son aptitude au bénéfice de l'affouage et non à celui de revendiquer des lots de bois chaque année. L'affouage est en effet fonction des possibilités de la forêt.

2^o - Le droit à l'affouage est incessible :

Étant donné que ce droit est inhérent à la qualité d'habitant d'une commune et à certaines conditions d'aptitude strictement personnelles, il ne peut faire l'objet d'aucune cession à un tiers.

Un habitant d'une commune ne saurait renoncer à son droit à l'affouage soit de son plein droit, soit en échange d'un avantage quelconque qu'il aurait reçu de la commune.

Les cumuls de lots par certains affouagistes sont donc interdits.

3^o - On doit considérer avec l'O.N.F. qu'aucun texte n'habilite les affouagistes à vendre la part des bois qui leur a été attribuée.

L'O.N.F. en effet a précisé que l'article L 146-3 du Code Forestier vise exclusivement les droits d'usage forestier qui recouvrent une réalité différente de celle de l'affouage. Les coupes délivrées pour l'affouage sont régies par le seul chapitre 5 du Titre IV du Code Forestier, c'est-à-dire par les articles L 145-1 à L 145-4 inclus.

L'affouage met chaque habitant des communes forestières en possession de coupes de bois communaux,

- l'exploitation de celles-ci est effectuée sous la seule responsabilité de chaque attributaire (affouagiste),
- l'affouagiste, lorsqu'il procède lui-même à l'exploitation de la part qui lui a été attribuée, doit être considéré comme effectuant les travaux d'abattage et de façonnage pour son usage personnel et sous sa seule responsabilité tel le propriétaire d'une coupe.

Ceci résulte d'un arrêt rendu le 27 Juillet 1925 par la Chambre des requêtes dans lequel la Cour de Cassation dispose que le fait de procéder à la coupe des bois attribuée à titre d'affouage pour en faire des lots et les répartir entre chacun des bénéficiaires est une opération « pratiquée pour l'usage personnel des habitants de la commune, propriétaire de la coupe. »

Ainsi, il convient de retenir que l'affouage est une opération pratiquée pour le compte des habitants affouagistes - et non pour celui de la commune - et que les habitants affouagistes sont propriétaires des bois reçus en lot.

Dans le cas de partage sur pied et d'exploitation sous la garantie de trois habitants solvables, il est indiqué au dernier alinéa de la page 2 que la responsabilité des 3 notables "s'inscrit exclusivement dans une procédure pénale" et "que dans l'hypothèse où un affouagiste commet des dégâts en exploitant sa coupe, procès-verbal est dressé contre le délinquant. En l'absence du délinquant, ce sont les 3 garants qui sont responsables".

Il convient de préciser à ce sujet que les trois garants sont, en effet, pénalement et civilement responsables au même titre qu'un acheteur de coupes de bois. Mais lorsque l'affouagiste, auteur du délit est connu, il en est fait mention au procès-verbal et des poursuites peuvent être exercées à son endroit.

La vidange ne sera possible que par temps sec et hors gel, après le passage des membres de la commission qui dénombreront les stères obtenus. Le numérotage de chaque lot devra être très visible.

Les personnes désirant faire effectuer le métré de leur affouage se feront inscrire en mairie car les responsables se rendront en forêt le vendredi de 14h à 17h. La présence de l'affouagiste est indispensable lors du métré de son tas de bois.

Analyses d'eau

Peut-on boire l'eau provenant des stations de pompage de DUGNY ou de BILLEMONT ?

O U I - La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, à la demande de M. le Maire, effectue chaque mois des analyses afin de contrôler la potabilité de l'eau des différentes stations de pompage. Lorsqu'il y a le moindre doute, la D.A.S.S. signale à la municipalité les différentes interventions à effectuer (purge des canalisations, apport de javel, etc) et immédiatement un nouveau contrôle est opéré et les résultats communiqués à la Mairie.

Au cas où l'eau deviendrait impropre à la consommation, la POPULATION EN SERAIT INFORMÉE SUR LE CHAMP PAR M. LE MAIRE.

Location de la salle des fêtes

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

* Pour une cérémonie familiale (mariage, communion, etc....)	Commune :	400Frs
	Extérieur :	600Frs
* Pour une Association	Locale :	500Frs
	(gratuite 1 fois/an)	
	Extérieure :	1000Frs
* Location de la buvette seule	Commune :	110Frs
	Extérieur :	250Frs

A ce sujet, la municipalité tient à signaler la récente réfection de la salle de la buvette et demande aux utilisateurs de veiller au respect de ces locaux, et dans un souci d'économie, de s'assurer de la fermeture du chauffage après chaque utilisation.

Bureau d'aide sociale

-Le bureau d'aide sociale est un service municipal chargé d'appliquer la politique sociale de la commune. C'est un organisme communal mais dont le statut est un peu particulier puisqu'il est autonome et possède un budget propre.

A sa tête se trouve, non pas le conseil municipal, mais une commission administrative composée de neuf membres:

- .le maire, Mr Henry René, président de droit.
- .4 élus: Melle A. Colombo, Mrs B. Oudin, P. Pierson, D. Dardart
- .3 membres nommés par la Préfecture: Mme J. Richard, Mrs M. Legrosdidier, G. Willaume
- .un membre de l'U.D.A.F.: Mme M. Chaplet

Toutes ces personnes se réunissent pour émettre un avis sur tous les dossiers de demande d'aide sociale déposés en mairie: carte d'invalidité, aide médicale, aide hospitalière, aide ménagère, placement en maison de retraite... Ces dossiers sont ensuite acheminés vers la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale qui donne son avis lors d'une réunion cantonale.

-Pour 1984, les ressources du B.A.S s'élèvent à 19 130F, le revenu le plus important étant la subvention municipale de 18 600F.

-Lors de l'élaboration du budget primitif, il a été décidé de porter à 70F l'enveloppe de Noël de toutes les personnes de Dugny âgées de 70 ans et plus et de continuer à prendre en charge le repas annuel des personnes âgées de 65 ans et plus.

-Les subventions votées pour 1984 sont les suivantes:

.Amicale des Anciens:.....	1100F
.Aide à domicile en milieu rural:.....	1700F
.Croix Rouge:.....	350F
.As. des parents d'enfants inadaptés:.....	700F
.As. des parents d'enfants déficients auditifs	150F
.As. des donneurs de sang de Verdun.....	200F
.As. Valentin Haüy:.....	150F

Le sang, la vie

En septembre 1983, une cinquantaine de personnes seulement sont venues donner leur sang lors de la collecte organisée dans notre commune par le Centre Régional de transfusion sanguine. Un résultat bien faible et qui baisse d'année en année. Il nous paraît donc important d'insister et d'insister encore auprès de chacun d'entre vous: venez donner votre sang. C'est un geste de solidarité sociale qui, demain, peut vous sauver la vie, à vous ou à un membre de votre famille.

La prochaine collecte aura lieu, à Dugny,

le samedi 22 septembre, de 14h à 16h,

à la salle des fêtes

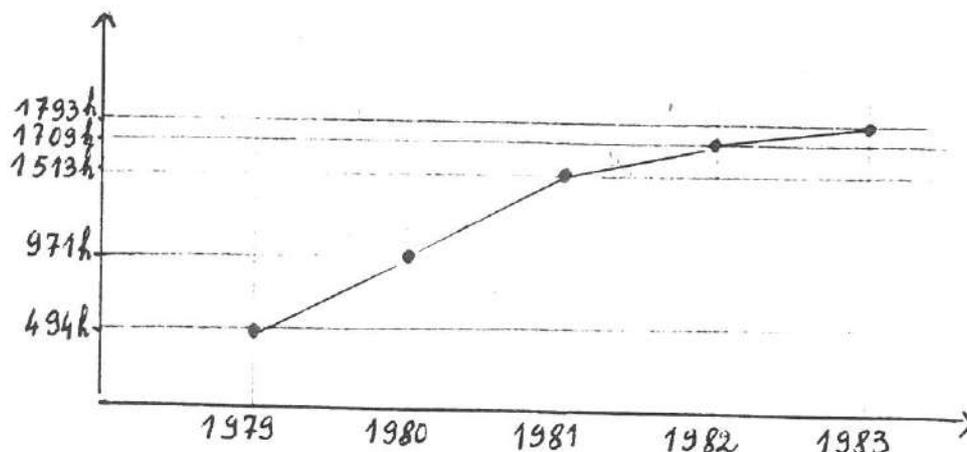
Aide ménagère

-Depuis 1979, dans notre village, fonctionne un service d'aide ménagère aux personnes âgées.

Des responsables locales appartenant à l'Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMIR) de la vallée de la Meuse ont la charge de ce service.

En 1983, 1793 heures ont été effectuées par nos six aides-ménagères toujours aussi dévouées.

Voici un tableau qui vous montre la progression de ce service depuis sa mise en place.



-Certes, en 1983, certaines personnes ont dû se demander si ce service leur serait longtemps encore attribué, la Caisse régionale d'assurance maladie du nord-est (CRAM) ayant fait connaître son intention de diminuer fortement le nombre d'heures attribuées à ses ressortissants.

Heureusement, grâce à l'action conjuguée de la Fédération départementale des ADMIR et des élus (sénateurs, députés, conseillers généraux, maires), la CRAM est revenue sur sa décision. Les ressortissants de la CRAM peuvent donc se rassurer.

-Pour tous renseignements concernant ce service d'aide ménagère, veuillez vous adresser au B.A.S. de la commune.

Récupération du verre

-Pratiquement dans toutes les communes, des conteneurs sont mis à la disposition des administrés pour qu'ils puissent y déposer les bouteilles et autres verres à jeter. Ces derniers sont ensuite récupérés par des entreprises qui fabriquent de nouvelles bouteilles. Ils représentent donc une certaine valeur qui fait l'objet d'un versement à la Recherche contre le cancer.

-A Dugny, nous disposons de deux conteneurs: l'un placé près de l'arrêt des cars, Rue de St Mihiel, face à la rue des Prés et l'autre placé près du lavoir, Rue R. Parmentier.

-Voici quelques chiffres pris dans le dernier relevé parvenu en mairie: tonnage pour Dugny:..... 9,7t
tonnage pour l'ensemble du département:.... 942t
don pour la recherche contre le cancer:.... 11 243F

-Ce petit geste qui vous a fait jeter vos verres dans les conteneurs plutôt que dans vos poubelles a donc aidé une grande cause nationale. Nous sommes sûrs que vous ferez encore mieux en 1984.

Les quêtes publiques

-Comme chaque année, un certain nombre de journées et de campagnes sont organisées qui font appel à la générosité des citoyens.

De jeunes quêteurs du village (G. Bastien, C. Vibrac, E. Jacobée) vous sollicitent régulièrement. Leur tâche n'est pas toujours facile et parfois on leur fait des remarques qu'ils ne méritent pas. Faites un effort pour ne pas les décourager lors des prochaines quêtes dont voici le calendrier national:

- 22-01: Jeunesse au plein air
- 29-01: Lépreux
- 4-03: Paralysés et infirmes civils
- 11-03: Campagne mondiale contre la faim
- 18-03: Lutte contre le cancer
- 8-05: Bleuet de France
- 13-05: Croix rouge française
- 20-05: Ecole publique
- 27-05: Journée nationale de la mère et de l'enfant
- 3-06: Union française des centres de vacances
- 14-07: Fondation Maréchal de Lattre
- 7-10: Aveugles
- 14-10: Journée nationale du coeur
- 21-10: Personnes âgées
- 11-11: Bleuet de France
- 25-11: Journée nationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires
- 3 au 16 décembre: Campagne nationale pour le fonds des Nations-Unies pour l'enfance organisée par le comité français FISE-UNICEF

Frais d'entrée à la piscine municipale de Verdun

Trois classes de l'école primaire fréquentent chaque semaine la piscine de Verdun.

La commune a toujours pris en charge les frais de transport remboursés en partie par l'USEP (50% actuellement) ainsi que le prix de l'heure hebdomadaire du maître-nageur qui aide les enseignants à chaque séance (160F/1'heure en ce moment).

Jusqu'en juin 1983, le prix de la ligne d'eau attribuée à l'école restait à la charge des enfants ce qui représentait, en dernier, 5F par élève et par séance.

Conscients de cette charge supplémentaire imposée aux familles, le conseil municipal a décidé de prendre également en charge le prix de la ligne d'eau à compter de septembre 1983.

Garderie municipale

Elle fonctionnera du mercredi 1er août au mardi 28 août, tous les jours sauf le samedi, de 14h à 17h30. Les enfants de Dugny (et ceux de Billefont-Belleray scolarisés à Dugny) y seront accueillis.

Les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au 31 mai. La participation des familles a été fixée par le conseil municipal à 40F par enfant et par quinzaine.

Il nous manque encore des animateurs diplômés dans le personnel d'encadrement. Alors, vous les jeunes titulaires du B.A.F.A ou possesseurs de la 1e partie de ce diplôme, si vous n'avez pas trouvé de poste dans une colonie, prenez vite contact avec la mairie.

* * * Calendrier des activités des associations * * *

Le 3 février 1984 a eu lieu en mairie une réunion inter-associations afin d'établir le calendrier des activités prévues pour la présente année. Des modifications ou de nouvelles activités pourront intervenir en cours d'année.

	dates	activites	organisateur
février	samedi 4	Dîner dansant	Football-Club
	dimanche 12	Après-midi au théâtre	A. des Anciens
mars	samedi 3	Après-midi disco pour les jeunes	C. des Fêtes
	samedi 10	Carnaval des enfants	C. des Fêtes
	samedi 24	Bal masqué	C. des Fêtes
	dimanche 25	Loto Thé dansant	C. des Fêtes C. des Fêtes
avril	dimanche 1	Goûter de la Mi-Carême	A. des Anciens
mai	samedi 26	Exposition-Photos	C. des Fêtes
	fin mai	Tournoi de football	Football-Club
juin	dimanche 3	Voyage à Paris	A. des Anciens
	mardi 26	Voyage de fin d'année pour les CM2 et les CM1	Coopérative scolaire
juillet	dimanche 1 13-14-15	Fête patronale à Billemont Fête nationale	C. des Fêtes
août	dimanche 26	Tournoi de football	Football-Club
septembre	dimanche 9	Fête patronale à Dugny	C. des Fêtes (si aucune autre association n'est intéressée)
octobre		Banquet annuel offert aux Anciens de la commune par le Bureau d'Aide Sociale	C. des Anciens
décembre	dimanche 2	Banquet de Ste Barbe	Sapeurs-Pompiers
	samedi 8	Fête de St Nicolas	C. des Fêtes
	lundi 31	Loto Réveillon de la St Sylvestre	C. des Fêtes C. des Fêtes

Coopérative scolaire

Compte-rendu du voyage scolaire

Le mardi 21 juin 1983, les élèves des cours moyens sont allés dans les Vosges pour leur traditionnelle sortie de fin d'année. Au programme de la matinée figurait la visite de l'Imagerie Pellerin à Epinal. Le repas de midi fut tiré du sac dans la forêt vosgienne et suivi d'une randonnée à pied de quelques kilomètres dans la montagne.

La dernière étape a conduit les enfants à la Moineaudière, aux environs de Gérardmer, où chacun put admirer une très belle exposition d'insectes, de minéraux et de cactées avec, en prime, un magnifique spectacle en lumière noire.

Malgré quelques gouttes de pluie essuyées ici et là, tout s'est bien passé et chacun conservera un bon souvenir de cette journée. (Les élèves du CM2)

Piscine (année scolaire 1982-1983)

Chaque vendredi, les élèves des CM2-CM1-CE2 sont allés à la piscine municipale de Verdun.

Les nombreux brevets de natation obtenus prouvent que les enfants prennent très au sérieux l'enseignement de la natation.

- . 21 brevets de 25m
- . 28 brevets de 50m
- . 14 réussites à l'épreuve du "Canard"
- . 4 réussites à l'épreuve du "Têtard"
- . 3 réussites à l'épreuve du "1er Triton"

Amicale des Anciens

VOYAGE DU 26 JUIN 1983

Le but de ce voyage était DINANT (BELGIQUE). 49 personnes y participaient. Le départ était fixé à 6 h 15 à DUGNY.

A DINANT le programme comportait la visite de la Grotte, très intéressante mais d'un parcours assez difficile. Après le repas un tour en bateau sur la Meuse et ensuite la visite de la Citadelle.

Toutes les personnes ont été satisfaites de ce voyage qui s'est effectué dans la bonne humeur surtout que le beau temps était de la partie.

VOYAGE A NANCY DU 18 JUILLET 1983

Ce voyage, auquel plus de trente personnes participaient, s'est effectué dans l'après-midi et a permis de voir les principales curiosités de la ville : la place Stanislas avec ses grilles magnifiques, le parc de la Pépinière et son Zoo, le musée zoologique et surtout l'aquarium tropical où évoluent de grandes quantités de poissons du monde entier, surtout des mers chaudes.

Les personnes participantes ont été enchantées de cette visite.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle s'est tenue le 16 octobre 1983 et a été suivie d'un banquet à la cantine des Fours à Chaux. 64 personnes y participaient.

MATINEES THEATRALES DES 11 DECEMBRE 1983 ET 12 FEVRIER 1984

Une trentaine de personnes avaient répondu chaque fois à l'invitation qui leur avait été faite. Elles ont beaucoup apprécié l'ambiance musicale et, avec les artistes, ont participé aux anciennes chansons qui leur ont rappelé le temps de leur jeunesse.

Anciens combattants

La section des Anciens Combattants groupe actuellement 36 membres, dont 8 nouveaux et malheureusement 1 décès (M. PERIDON Hubert) et se compose comme suit :

- 3 de 1914/1918,
- 21 de 1939/1945 et de la Résistance ,
- 2 d'Indochine,
- 10 d'A.F.N.

Comme les années précédentes la section arrive à subsister grâce aux cotisations de ses membres et à la subvention de la Municipalité. Ces ressources permettent de prendre en charge, pour les membres adhérents, une partie du banquet amical du 11 novembre à la cantine des Fours à Chaux.

Le 11 novembre 1983 plusieurs médailles ont été remises aux Anciens Combattants de la section, à savoir :

- Médaille Militaire 1914/1918 : M. PIQUET Stéphane ;
- Croix du Combattant 1939/1945 : MM. MARCHAND Gaston,
PERIDONT Marcel et PERIDONT Gabriel ;
- Croix du Combattant A.F.N. : M. HUVET Albert.

L'achat de toutes ces médailles a été pris en charge par la Municipalité et tous les récipiendaires l'en remercient.

Comité "Dugny, Fêtes et Loisirs"

A la suite d'un appel aux personnes de bonne volonté, un Comité des fêtes s'est créé à DUGNY le 2 Juin 1983 sous la Présidence de Mr TINTI Pierre . Il a pris le nom de "DUGNY, FETES ET LOISIRS " ; et immédiatement, il a préparé quelques manifestations pour honorer le 14 Juillet et dont voici le programme : 13 Juillet en soirée = Bal gratuit avec buvette, brochettes, pâtisserie, une énorme "bulle" et un petit feu d'artifice .

14 Juillet Après-Midi = Nombreux jeux pour les enfants, concours de quilles et de pétanque, buvette et vente de pâtisseries . Par un temps idéal, la fête a connu un grand succès, les habitants ayant répondu nombreux à l'appel du Comité .

Comme deuxième activité, et en accord avec les forains qui s'installent habituellement au village, le Comité a organisé l'animation de la fête patronale le 11 Septembre : concours de quilles, buvette, sandwiches et bal gratuit en soirée. Le temps n'ayant pas été de la partie, c'est la buvette qui a connu le plus grand intérêt le dimanche après-midi mais, le lundi soir au bal, une grande partie de la population s'est bien amusée .

St NICOLAS, patron de la LORRAINE, n'a pas été oublié dans les manifestations prévues. Une après-midi récréative a été organisée pour les enfants avec la venue d'un St NICOLAS très sympathique accompagné de son vilain "Père Fouettard" et qui ont fait une distribution de bonbons. Une soirée LOTO avait été innovée pour les grands, elle s'est terminée par une petite sauterie et, là encore, de nombreux habitants s'étaient déplacés et ont pris un grand plaisir .

Le 3 Mars, une soirée BOOM a été organisée pour les jeunes qui l'avaient demandée .L'ambiance y a été bonne et les jeunes ont été satisfaits de la réalisation du Comité .

Les membres du bureau ont ensuite décidé de préparer le Carnaval au village . L'après-midi du Samedi 10 Mars, un défilé de plus de 100 enfants déguisés a parcouru toutes les rues du village. Les Mamans avaient

fait preuve de beaucoup d'imagination pour habiller leurs enfants et le Comité leur adresse toutes ses félicitations. En soirée, les adultes ont prouvé qu'eux aussi pouvaient avoir de merveilleuses idées de costumes de carnaval. Vraiment, la majorité de l'assistance était déguisée et ce fut un réel bal masqué avec un orchestre dynamique . Une buvette avec beignets de Mardi-Gras attendait les assoiffés et les affamés qui s'étaient dépensés en dansant .

Le Comité dit un grand merci à tous ceux qui ont toujours répondu "PRESENT" lors de toutes les manifestations passées et les invite à être encore la lors de celles de 1984 .

Football-Club de Dugny

Riche de 72 joueurs, et de 19 dirigeants, le Foot-Ball club de DUGNY poursuit cette année encore ses activités; tant en championnat que pour les différentes coupes où il est engagé .

18 Poussins, 7 Pupilles, 7 Minimes, 5 Cadets, 16 Juniors rassemblent la jeunesse de notre cité. 19 Seniors composent les équipes A et B dans lesquelles sont incorporés chaque dimanche nombre de Juniors .

L'équipe A a accédé cette saison de P.P.D. en 1ere Division District Meuse et effectue un parcours moyen se trouvant classée 7eme avec 2 matchs de retard. L'équipe B, classée 4eme, effectue pour sa part une excellente saison .

Les activités déployées dans notre Club (Bals, Tournois de sixte, Tournois à Onze) nous permettent, outre les subventions de la municipalité et des Fours à chaux, d'assurer la vie de notre Club .

Sont envisagés des travaux d'aménagement de notre stade qui seront en partie effectués par les membres bénévoles du Club .

Entraîneur des équipes A, B et Juniors = Francis LIESTCH

Entraîneurs des équipes de jeunes = Christian HEMART ,

= Henry TINTI

Judo Club

Année 1982-1983

Le club a remporté la coupe Haxel à Saint-Mihiel, une coupe à Vigneulles et, pour la troisième fois, la coupe de la commune.

A l'assemblée générale du 25 juin ont été donnés les résultats sportifs et le bilan des actions du club.

Deux coupes ont été attribuées en récompense de sportivité à Nadège Halbutier et Françoise Legrand. Ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats se sont vu remettre médailles d'or, d'argent ou de bronze, suivant la valeur.

Année 1983-1984

Monsieur Jacobée, professeur diplômé d'état, effectue les cours le mercredi de 17h30 à 21h. La gymnastique a lieu le jeudi de 20h à 21h.

Un voyage à Walibi sera offert, cette année, aux enfants le mercredi 30 mai.

L'assemblée générale se tiendra le 23 juin. Un pot sera offert à tous, ce qui permettra de mieux faire connaissance avec le nouveau professeur.

Ouvert à tous, le Judo Club espère que vous viendrez toujours nombreux.

Corps local des sapeurs pompiers

Bilan des interventions en 1983 (en plus des manoeuvres mensuelles)

- feux de cheminée: chez Mr Humblot P. et Mme Delorme B.
- intervention pour régler la circulation et nettoyer la chaussée après le renversement d'un bulldozer, rue de St Mihiel.
- destruction de plusieurs nids de guêpes.
- nettoyage des conduites et des regards au lotissement de La Redoute et dans la rue R. Parmentier.
- nettoyage des chaudières de l'église
- arrosage du terrain de football
- surveillance à la fête du 14 juillet
- pose de crémaillères au lavoir, rue R. Parmentier

Du changement dans le corps local

1983 a vu le départ en retraite de Maurice Legrosdidier et d'Adrien Marchand. Leurs collègues et la municipalité leur ont souhaité une bonne retraite lors du banquet annuel de Ste Barbe.

Deux jeunes ont pris la relève et se sont mis au service de la collectivité, il s'agit de Thierry Willemin et d'Yvon Péridon.

Voyage

Il nous a permis de visiter la ville de Troyes puis le lac de la forêt d'Orient.

Une fête inter-associations en 1984

Les sapeurs pompiers de Dugny-sur-Meuse et les retraités du corps organisent le 20 mai 1984 une fête qui se déroulera sur le terrain de football, cité Ste Barbe avec l'aide du Comité des Fêtes, de l'Amicale des Anciens, du Judo Club, 29

du Football Club et du club de danse.
Au cours de l'après-midi, plusieurs activités seront organisées: un match de football par le club de Dugny, une démonstration de judo, un autre match de football par le club local, une démonstration de danse puis un dernier match de football organisé par l'équipe des sapeurs pompiers et le Comité des Fêtes.

Un jeu de quilles, une buvette, des brochettes et des gaufres seront à votre disposition.

La recette de cette fête sera entièrement versée à la lutte contre le cancer.

"La vie nouvelle" : des retraités actifs avec le syndicat C.G.T. des retraités, préretraités des fours à chaux.

UNE COMMUNAUTE EXPANSIVE ; celle des retraités, dans notre société empêtrée dans ses mutations : 150 retraités, pré-retraités des F.C.D. à DUGNY même, 250 environ, avec ceux des localités avoisinantes.

* Des Retraités à 50 ans ! c'est la conséquence de l'automatisation de l'usine, de la concurrence des substituts à l'acier, de la concurrence internationale, en un mot de la crise HIER L'ACIER ... DEMAIN LE LAIT TROP ! TROP ! TROP ! ... L'acier, le lait, les hommes, tout est en trop ! Nous refutons, cette philosophie misérable !

* Grace à la convention sociale de la sidérurgie, acquise de haute lutte, par les sidérurgistes aux statuts desquels, nous sommes rattachés depuis les grèves mémorables de 1948 ;

NOTRE FRATERNELLE COMMUNAUTE GRANDIT SANS DRAME.

NOTRE VOCATION : La défense des intérêts matériels et moraux des retraités, pré-retraités, mais aussi, le maintien des liens de camaraderie, tissés des dizaines d'années durant, par le travail en commun, d'une grande pénibilité. Tous se souviennent des gazés chancelants, ramenés GROGGY, la chaleur des fours, le tonnerre assourdissant des milliers de tonnes de pierre déversées, la poussière de chaux transformant en Pierrot lunaire toute approche du conditionnement.

* Il est vrai aussi que tout cela appartient à la mémoire collective du village tout entier !

* PAS DE CATASTROPHISME ! - Aucune calamité particulière ne pèse sur notre pays, si ce n'est l'âpreté du débat pour la répartition de la richesse nationale, c'est à dire le revenu national brut, toujours aussi prospère, mais qui fait de moins en moins appel à la main d'oeuvre, et toujours plus aux technologies de pointe.

* Signe de l'évolution, nous avons vu au cours des années, les primes de vacances, remplacer les primes de doublement de poste, l'incitation au loisir, et non plus au travail.

* Ce qui est sûr, la masse globale de la production nationale progresse, et malgré la montée du chômage, et même en période de stagnation actuelle, les indices grappillent quelques dixièmes de point de croissance.

* ALORS ! Le gageon France étant là et bien là, la répartition ne doit pas faire de laisser pour compte, et surtout pas :

ceux qui sont écartés au bénéfice d'une retraite heureuse et méritée, ni ceux, qui plus jeunes pré-retraités, sont exclus du monde du travail pour cause conjoncturelle.

E T Q U I P A I E R A ? un simple exemple -

* * Si l'on reprend le bilan de la branche vieillesse de la sécurité sociale, sur les cinq dernières années, le solde annuel est chaque année largement excédentaire, 9 milliards 456 en 83. Bien entendu, après prélèvement pour compensation démographique, au profit des autres régimes, agricole en particulier, pour 7 millions 333, le bilan définitif est déficitaire -

VIVE LA SOLIDARITE ; mais charité bien ordonnée

** Campagne d'intox sur le thème du financement - culpabilisation ; les retraités réagissent !

L' E M P L O I : préoccupation aussi des retraités , ne serait-ce

que pour nos enfants et parents qui assurent notre relève à l'usine, sans oublier l'impact de l'emploi sur l'économie générale, l'administration, les équipements collectifs, dont nous sommes usagers comme tous.

** Spontanément le 13 Février, un car de retraités de Dugny a été organisé pour notre participation à la manif régionale de METZ.

** Voilà , si besoin est, la démonstration de l'esprit de cohésion et de solidarité des anciens de Dugny !!!

R E S S O U R C E S : Dégratation -

* Nos retraités ont droit à des ressources à l'image de leur salaire d'activité, salaire excellent grâce à leur unité exceptionnelle, syndiqués CGT à 95 % ; salaires sur lesquels, ils ont cotisé pendant toute leur carrière.

* La palme à notre regretté camarade HUBERT PERIDONT, avec 49 années aux FCD ; qui dit mieux ? - il est vrai que nous avons de nombreux camarades qui ont plus de 40 années , voire 45 années de cotisations.

* Incontestablement, Retraités, Pré-Retraités voient la ponction générale du pouvoir d'achat les toucher de plein fouet, avec notre organisation; manif, délégations, aux pouvoirs publics se multiplient.

UN BUREAU DE 20 MEMBRES A VOTRE DISPOSITION -

* ARNAUD Marcel - COLMACHE Lucien - DEMIN Jacques -
BEAUCOURT Michel - CUNY - DUVERGER - DOYEN Pierre - DROUET Jackie
HENRY René - HUMBLET René - GIANGRANDI Albert - LACOMBE Jean -
MORVILLE Roland - LECAS Roger - LEMOINE Raymond - PERIDONT Charles
PIERRON Charles - PERIDONT Marcel - VAILLANT Roger - VEIRY Roland -
VALARIN Raymond - ZANOLETTI Xavier.

DIALOGUE STYLE NOUVEAU -

* L'année 83 a été marquée par l'inauguration d'un cycle de conférence débat.

- Le 19 MAI à la salle des fêtes de Dugny le coup d'envoi était donné sur le thème des retraites complémentaire, avec la venue de Mr MOISSON Chef du service, liquidation des pensions à l'IRCOMMEC.

- Le 13 Octobre, toujours salle des fêtes, nous avons poursuivi avec la venue des cadres représentant la caisse régionale vieillesse de Nancy et la Mutualité sociale agricole.

* La retraite à 60 ans et les droits nouveaux étaient débattus alors, avec compétence et sérieux, dans le plus pur climat de courtoisie mutuelle.

* Outre l'information précieuse apportée aux membres de notre groupe, ces prises de contact durable avec les responsables des services de liquidation des dossiers, devraient se révéler des plus utiles pour nos relations ultérieures.

PROPOSITION soumise à notre bureau -

* Lancer une invitation au Député du Nord- Meusien qui possède un long passé cégétiste, afin qu'il vienne s'expliquer à Dugny, devant les Retraités et Pré.retraités sur tous les sujets qui nous préoccupent, et cela dans le cadre de nos conférences débats DUR ! DUR ! (à/suivre)

PROJET : Obtenir la couverture du forfait hospitalier, par notre mutuelle, dans l'attente de son abrogation pure et simple par le parlement.

* Nos administrateurs à la mutuelle, les camarades Alfred PETTAZZONI - René HIMBLET s'y emploient.

** MERCI MONSIEUR LE MAIRE -

** Grace à l'hospitalité que nous ouvre ces colonnes, nous apportons ici le témoignage de notre reconnaissance à la municipalité pour son sympathique accueil, pour les facilités accordées à notre syndicat C.G.T. et aussi,

toute notre considération et notre estime à son Maire, dévoué et Homme de coeur, Monsieur René HENRY -

Naissances

14-01: Arnaud Depre
31-01: Marjorie Peridon
2-03: Julien Piquet
1-04: Raphaël Caillas
6-04: Emilie Thuot
27-04: Céline Dubaux
19-05: Cécile Jacquot
26-05: Julie Bettoni
Alexandra Gaudel
19-06: Angélique Beauchet
19-08: Ludovic Delaine
25-09: Audrey Blandin
26-09: Cécile Péri dont

Bienvenue à ces enfants et
toutes nos félicitations aux
heureux parents.

Mariages

F. Arjalliet et N. Lefèvre
M. Chaplet et A. Beriotto
B. Stark et S. Blandin
E. Toppan et J. Deprez
T. Laurent et M. L. Beaucourt
P. Somnard et B. Piatek
J. P. Andrusyszyn et C. Arcizet
J. L. Harbulot et M. Noël
P. Vignon et F. Gabriel
F. Arnaud et F. Frion
P. Porot et B. Dodo
E. Vaillant et D. Pierron

Nos meilleurs voeux de bon-
heur aux jeunes époux.

Décès

4-01: Henri Notat, 82 ans
6-04: René Tétard, 53 ans
15-04: Gilberte Chaplet, 75 ans
17-07: Lino Martinati, 60 ans
7-08: André Janton, 50 ans
13-10: André Renaud, 63 ans
20-10: Georges Leblanc, 81 ans
22-10: Hubert Péri don, 69 ans

Nos très sincères condoléances aux familles éprouvées.

++++
++++
++++
+++
+

Un beau geste

C'est celui de Monsieur Gérard Huvet qui a donné à la commune
une cabine qu'il n'utilisait plus afin de l'installer sur le
tracteur de nos employés communaux.

Bravo et merci.

* * * *Dugny au passé* * * *

A l'occasion de recherches sur l'histoire du village, nous avons eu connaissance de ce texte relatant un incendie survenu dans notre village le 1er mai 1774. Nous vous le communiquons avec son orthographe et son style d'origine.

"Ce jourd'hui, par devant nous François Marchand, maire pour le Roy au village de Dugny sont comparus Pierre Guillaume, laboureur demeurant en ce lieu, Claude Pierron (bourlier), Nicolas Galavaux, Sébastien Herbin et Nicolas Vrillacq, tous manoeuvres demeurant au dit Dugny, lesquels ont eu le malheur d'avoir leur maison brûlée et écrasée, le premier du courant, environ les dix heures du soir où le feu a pris par un cas fortuit et n'ayant pu découvrir par quel inconvénient il a pris, étant dans ce moment, c'est à dire vers les huit heures du même soir, que se fut élevé un torrent d'orage, où le tonnerre et les éclairs avaient été et duré environ une heure et demie à la suite desquels cet accident a arrivé... Les experts se sont présentés en la maison où résidait avant cet accident le dit Pierre Guillaume. Ils ont vu et reconnu que la dite maison avant son incendie, de leur connaissance contenait deux portées construites en corps de logis, grange, engrangement et écuries, que le tout a été réduit en cendres et consommé par le feu ainssy que les bois, thuilles même les murs qui sont aussy brûlés étant incapables de pouvoir reserver pour rebâtir, tous les habillements ceux de sa femme et de ses deux filles, les meubles et effets, ses grains de toutes espèces même ceux de ses semences en orge qui n'était pour lors encore semé, ses foins, paille, les harnachements de ses chevaux, charrues et tout autres servant aux labourages, ses chevaux même qui sont au nombre de six, dix brebis compris trois agneaux, une cuve, un bouge, des bois tant de chauffage que d'oeuvre.."

En lisant complètement le rapport, on est très étonné car, à aucun moment, on ne signale l'intervention de pompiers. Mais, au fait, depuis quand existe le corps local des sapeurs pompiers? Les vieux registres de délibérations sont une mine de renseignements et voici ce qu'on peut lire dans une délibération du 15 septembre 1881:

"Mr le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur la nécessité de réorganiser le plus tôt possible la compagnie des sapeurs pompiers. Depuis sa formation, en 1875, elle ne se trouve plus en rapport avec les besoins du service. Le C.M. délibère qu'il ya lieu de lui donner, comme par le passé, un effectif de 25 hommes.

La commune s'engage à subvenir, au moyen des fonds libres de la caisse municipale, pendant une période d'au moins 5 années, à savoir:

- mise en état et bon entretien des 2 pompes à incendie que la commune possède
- mise en état et bon entretien des accessoires des 2 pompes tels que tuyaux, seaux...
- solde du tambour ou clairon.

Quant aux avantages ou immunités à accorder aux sapeurs pompiers, le C.M. décide que pendant toute la durée de leur service, ils seront affranchis des prestations."

Quel était donc ce privilège dont bénéficiaient les sapeurs pompiers? C'est encore une délibération datant du 9 mai 1880 qui va nous apporter la réponse.

"Afin de pourvoir aux dépenses relatives aux travaux sur les chemins vicinaux et de grande communication et en raison de l'insuffisance des revenus ordinaires, il y a lieu pour la commune d'imposer des prestations en nature.

Le C.M. décide ce qui suit:

-Tout habitant, chef de famille ou d'établissement, à titre de propriétaire, de régisseur, de fermier ou de colon partiaire aura à fournir pour la prochaine année:

1° pour sa personne et pour chaque individu mâle âgé de 18 ans au moins et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de la famille et résidant dans la commune

2° pour chacune des charrettes ou voitures attelées et en outre pour chacune des bêtes de somme, de trait, de selle au service de la famille ou de l'établissement

une prestation de 3 journées dont le produit est évalué à 1974F.

-L'acquittement en nature de la prestation aura lieu à la tâche: le tarif de conversion est fixé à 4F le m³ rendu sur place, des matériaux nécessaires à l'entretien de la chaussée."

Les années ont passé... Si le tambour et le clairon se sont tus, si la pompe à bras fait partie des antiquités, la compagnie des sapeurs pompiers a survécu et tout habitant de Dugny sait, qu'en cas de besoin, il peut compter sur leur intervention rapide. Malheureusement, les temps ont changé et les pompiers ne sont affranchis d'aucune prestation... même pas du versement de leurs impôts locaux!!!!

